

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 29 OCTOBRE 2024**

Nombre de conseillers : en exercice : 10  
présents : 8  
votants : 10

Date de convocation : 24/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

**Etaient présents :**

M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ; M. HALTER Etienne ;  
M. JACQUOT Daniel ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ;  
M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques.

**Absent(s) excusé(s) :** M. BAUER Christophe (procuration à M. MARCK Maxime) ;  
Mme TAGLANG Gabrielle (procuration à M. BLANCHARD Laurent).

**Assistait en outre :**

M. Morgan LE MOUILLOUR et M. Marc BACHER, agents ONF pour les deux points forêt.  
Mme VECK Céline, adjoint administratif.

**Vu** les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- 1) Approbation du P.V. de la séance du 17 septembre 2024.
- 1) Bilan forêt 2024,  
*en présence de Morgan LE MOUILLOUR et Marc BACHER, agents ONF.*
- 2) Etats Prévisionnels des Coupes et Programme de Travaux Forestiers 2025.
- 3) Branchement eau de la mairie et de la salle de la Fraternité.
- 4) Point sur le dossier Mairie-Fraternité.
- 5) Don à la commune : encaissement d'un chèque.
- 6) Création de l'emploi de secrétaire général de mairie au grade de rédacteur.
- 7) Emploi aidant Premières Heures.
- 8) Extension de gestion des consentements aux cookies sur le site internet communal.
- 9) Demande de salle Siel Bleu.
- 10) Repas communal de fin d'année.
- 11) Communications / divers.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**BILAN FORET 2024**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Morgan LE MOUILLOUR qui dresse un premier bilan de cette année écoulée : il reste 2 mois pour terminer l'année, un total de dépenses de 48 984 € et de recettes de 54 634 € montre un bilan net d'environ 5 000 €, chasse comprise.

Monsieur Marc BACHER l'accompagne pour exposer les divers travaux réalisés cette année en forêt comme la réfection du chemin du champ du feu, la clôture parcelle 6r, le remodelage de 2 pistes (vers l'ancien agrainoir et chemin de la Pessaye), des opérations de cassages, l'exploitation des parcelles 6a et 7a avec une ouverture de piste, l'ouverture de cloisonnements parcelles 6 a et 15a, ou encore le broyage des accotements à l'épareuse.

**DCM N°2024-047****ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2025**

Le Maire rappelle la présentation par les services de l'O.N.F. des états prévisionnels des coupes et des travaux forestiers pour l'exercice 2025 qui se présente ainsi :

**Travaux d'exploitation**

- L'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, fait ressortir un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 80 410 euros pour un volume de 1570 m<sup>3</sup>. Le montant prévisionnel des travaux d'exploitation s'élève à 56 015 euros hors taxes (maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre comprises). Compte tenu des honoraires ONF, le bilan net prévisionnel s'élève à 24 395 euros hors taxes.

**Travaux patrimoniaux**

Le programme de travaux patrimoniaux est proposé pour un total HT de 14 620,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'état prévisionnel des coupes. L'ensemble des travaux proposés sont également acceptés, **sauf décision contraire à intervenir en cours d'année.**

**DCM N°2024-048****BRANCHEMENTS EAU DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DE LA FRATERNITE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer les branchements à l'eau potable des bâtiments de la mairie et de la Salle de la Fraternité.

A cet effet, le Maire soumet au Conseil municipal le devis présenté par l'entreprise Hydr'Eau Services de Fraize (88) pour un montant HT de 16 868,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise Hydr'Eau Services de Fraize (88) d'un montant de 16 868,00 € HT,

Une information sera donnée à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, et en particulier au SDEA, en charge de la compétence eau à compter du 01/01/2025, pour que les crédits soient prévus au budget eau de l'exercice 2025.

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis sous condition d'une intervention à insérer dans le calendrier du projet communal global intitulé « Renovation énergétique et réaménagement de la Salle de la Fraternité, mise en conformité de l'accessibilité et raccordement en réseau de chaleur biomasse » et dont la réalisation est prévue en 2025 ;

- **AUTORISE** le Maire à faire toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

**POINT SUR LE DOSSIER MAIRIE- FRATERNITE**

Le Maire indique que les travaux d'installations de la chaufferie sont terminés pour la première tranche et que la nouvelle chaudière est mise en service depuis lundi.

L'aide financière CEE, initialement estimée à 2 500 €, a été revue à hauteur de 8 000 € du fait de la sollicitation d'un nouveau prestataire par le PETR Bruche-Mossig.

La société Cogenest finalise le dossier de la seconde phase pour lancer l'appel d'offres à venir.

Suite à la visite auprès du Sous-Préfet le 25 septembre, un nouveau dossier de demande de subvention DETR est en cours d'élaboration et sera déposé prochainement.

**DCM N°2024-050****DON A LA COMMUNE : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE**

Le Maire informe les membres du conseil municipal du généreux don de Monsieur Siegwalt en signe de reconnaissance pour 32 ans de résidence secondaire dans notre village dont il a apprécié l'esprit de voisinage et l'engagement associatif.

Il précise qu'un chèque de 2 000 € à l'ordre du Trésor Public a été déposé par celui-ci fin septembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CHARGE** le Maire d'encaisser ce chèque en émettant un titre de recette à l'article 7713 – Libéralités reçues.
- **DECIDE** de remercier Monsieur Siegwalt en envisageant la réflexion d'un projet comme l'équipement de la salle de la Fraternité par exemple.

**DCM N°2024-051**  
**CREATION DE L'EMPLOI DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE AU GRADE DE REDACTEUR**

Le Maire informe le Conseil municipal que la situation administrative de Madame VECK Céline, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, permet à celle-ci de remplir les conditions pour bénéficier d'une promotion interne dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie.

A cet effet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer l'emploi permanent de REDACTEUR à temps complet, à compter du 01/11/2024, pour les fonctions de Secrétaire générale de Mairie.

**DCM N°2024-052**  
**EMPLOI AIDANTS PREMIERES HEURES**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal de l'accueil du premier emploi aidant qui a duré deux ans depuis le 4 mai 2022 et qui a entièrement satisfait l'ensemble des parties impliquées.

Il expose la possibilité à la commune de contribuer à nouveau au développement du projet des emplois aidants premières heures d'Emmaüs Mundo'.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer dès que possible à la convention à venir, à savoir :
  - l'accueil d'un emploi aidant premières heures à raison de 4 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction ;
  - le versement d'une subvention qui sera déterminée lors de l'établissement et signature de la convention

**DCM N°2024-053**  
**EXTENSION DE GESTION DES CONSENTEMENTS AUX COOKIES SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la gestion du site internet communal est opérée par la Société DN Consultants de Strasbourg (67).

Dans le cadre de la conformité CNIL et RGPD, un abonnement annuel à l'extension de gestion des consentements aux cookies sur le site internet communal est obligatoire et arrive à son terme cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler l'abonnement annuel à l'extension des consentements aux cookies sur le site internet communal ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis proposé par la Société DN Consultants de Strasbourg (67) pour un montant de 42 € TTC.

**DEMANDE DE SALLE SIEL BLEU**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association Siel Bleu a sollicité l'utilisation d'une salle dans le cadre d'un séjour organisé à Wildersbach. N'ayant plus l'utilité de cette salle, la demande est annulée : pas de décision.

**DCM N°2024-054****REPAS COMMUNAL DE FIN D'ANNEE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Le Maire rappelle que le repas communal de fin d'année pour les anciens, les élus et le personnel communal est fixé au dimanche 15 décembre 2024, dans la salle du Château.

Le Conseil municipal, après exposé des diverses investigations, à l'unanimité, :

- décide de retenir le menu à 30 € par personne auprès du Restaurant de la Place de Rothau, pain compris ;
- charge Madame Michèle LUDWIG de négocier auprès du Supermarché MATCH :
  - le maintien au tarif actuel de la commande de 10 pains surprises de 6 personnes
  - et un dessert sous forme de bûchette pour un montant de 10 € maximum par personne.

Les invitations seront distribuées pour le 15 novembre.

**COMMUNICATIONS, DIVERS**

**A** : Billes et stères 2025 : Les inscriptions seront prolongées de 15 jours. L'information sera diffusée dans les boîtes communales du village et sur l'application Panneau Pocket.

**B** : Cimetière : Le maire donne lecture d'un courrier d'information sur la mise en place des concessions au cimetière communal. Après validation par les membres du conseil municipal, ce courrier sera diffusé avant la fin de semaine.

**C** : Une rose, un espoir 2025 : Leur passage aura lieu le 26/04/2025.

**D** : Application KAROS : Laurent BLANCHARD intervient sur le partenariat de cette application de covoiturage avec une entreprise du secteur et démontre les avantages de l'utilisation de cette application.

**E** : Problème de chats errants : Monsieur le Maire revient sur ce sujet en précisant qu'il est en relation avec les services de la SPA de Strasbourg et demande l'avis du conseil relatif à la prise en charge des stérilisations et ses conséquences.

**Séance du Conseil Municipal levée à 22h10.**

**SIGNATURES**

M. MICHEL Jacques, Maire	
Mme VECK Céline, Secrétaire de séance	